

Co-construire une filière de viande bovine de qualité différenciée pour répondre à des enjeux environnementaux

D. Stilmant¹, P. Stassart², H. Hanus³, D. Jamar¹, L. Roussel³, Y. Seutin¹

En régions fourragères extensives, notamment celles reconnues pour leur biodiversité remarquable par le réseau Natura 2000, les objectifs environnementaux peuvent converger avec les enjeux agricoles et de mise en valeur du territoire. Mais cela nécessite un patient travail de concertation entre les différents acteurs concernés...

RÉSUMÉ

En Belgique, la Région jurassique est soumise à des contraintes pédoclimatiques qui limitent le niveau d'intensification de l'élevage. Un quart de la zone est classé Natura 2000. Une démarche de co-construction, avec éleveurs, citoyens, naturalistes et chercheurs, a permis de définir le cahier des charges de la filière "Bœuf des prairies gaumaises". Ainsi, la contrainte environnementale forte a pu conduire à un renforcement de l'identité du territoire et à une possible plus-value pour les éleveurs. Les phases du projet sont décrites, dont l'identification de l'enjeu par les différents acteurs en présence et de leurs perceptions mutuelles, et l'exploration des schémas de production envisageables pour les exploitations de la zone et l'étude de leur rentabilité.

SUMMARY

Working together in order to create a production system of special-quality beef so as to solve environmental problems

In extensive forage-producing regions, especially those in which a remarkable bio-diversity has been recognized by the Natura 2000 network, it is possible to find a convergence of environmental objectives with agricultural interests and with the development of the land. This however requires a patient endeavour of collaboration among the various agents involved. The Jurassic region of Belgium is subject to pedo-climatic constraints which limit the level of intensification of livestock farming. One quarter of the territory is under the classification of Natura 2000. The working together of farmers, citizens, naturalists and scientists brought about the setting-up of specifications for the production of 'Boeuf des prairies gaumaises' (i.e. Beef from the grasslands of the Gaume region). A strong environmental constraint could thus lead to a reinforcement of the land's identity and to a possible value increment for the cattle farmers. The phases of the project are described, including the identification of the interests of the different people involved and of their perceptions, as well as the prospection of possible production schemes for the farmers with the study of their profitability.

La Région jurassique belge, charnière entre l'Ardenne belge et la Lorraine française, est caractérisée par un contexte pédologique, avec une mosaïque de sols allant de l'argile au sable, et climatique bien particulier. Ainsi, les températures moyennes annuelles (8,7°C) et les précipitations (873 mm) y sont, respectivement, de 1,9°C supérieures et de 150 mm inférieures par rapport à celles de l'Ardenne voisine.

Ce contexte, moins favorable à la pousse de l'herbe en zone jurassique, a donné lieu à la mise en place de pratiques agricoles beaucoup plus extensives, au niveau de la gestion des prairies, qu'en zone ardennaise. A titre d'exemple, les chargements y sont, respectivement, de 1,6 et 2,1 UGB/ha de superficie fourragère. Avec 60 ha de moyenne, la SAU des exploitations situées en zone jurassique est, en revanche, de 12% supérieure à celle des exploitations ardennaises (DGSEI,

2006), toutes spéculations confondues. Vu le creux de production estivale des prairies, cette zone base d'ailleurs plus d'espoir sur le maïs, qui occupe 7,5% de la SAU contre moins de 3% en Ardenne, que sur les prairies pour constituer les stocks hivernaux. Cela explique que les prairies continuent à être gérées plus extensivement.

Ces pratiques d'élevage plus extensives vont de pair avec une présence accrue de races françaises ou d'animaux croisés (25% des effectifs contre 10% en Ardenne), plus rustiques que la race Blanc-Bleu-Belge. L'ensemble de ces pratiques, déjà fortement en phase avec les règles de conduite définies dans le cadre du cahier des charges de l'agriculture biologique, a conduit à une reconversion plus importante des systèmes vers ce mode de production, avec plus de 15% de la SAU reconvertis dans certains arrondissements.

AUTEURS

1 : Section Systèmes agricoles - CRAW, 100, rue du Serpont, B-6800 Libramont ; stilmant@cra.wallonie.be

2 : Société, Economie, Environnement et Développement - Ulg, 185, Avenue de Longwy, B-6700 Arlon

3 : GAL-Cuestas - Programme Leader+, 281, Rue des Prisonniers Politiques, B-6730 Bellefontaine

MOTS CLÉS : Belgique, bovin de boucherie, environnement, gestion du territoire, multifonctionnalité des prairies, prairie, production de viande, qualité des produits, système de production, système fourrager.

KEY-WORDS : Beef cattle, Belgium, environment, forage system, grassland, grassland multi-functionality, land management, meat production, product quality, production system.

RÉFÉRENCE DE L'ARTICLE : Stilmant D., Stassart P., Hanus H., Jamar D., Roussel L., Seutin Y. (2010) : Co-construire une filière viande bovine de qualité différenciée afin de tirer parti d'une contrainte environnementale, *Fourrages*, 201, 67-70.

Ce contexte et ces pratiques ont conduit à l'émergence d'une biodiversité remarquable dont la valeur a été reconnue à un niveau européen. Ainsi, 28% de la surface de cette région agricole ont été intégrés dans le réseau Natura 2000 qui reprend jusqu'à 50% des prairies dans certaines des communes considérées. Cette reconnaissance européenne ne va pas cependant sans poser certains problèmes du point de vue des éleveurs qui se sentent limités dans l'évolution, voire le maintien, de leurs pratiques qui sont néanmoins à la base de la diversité observée.

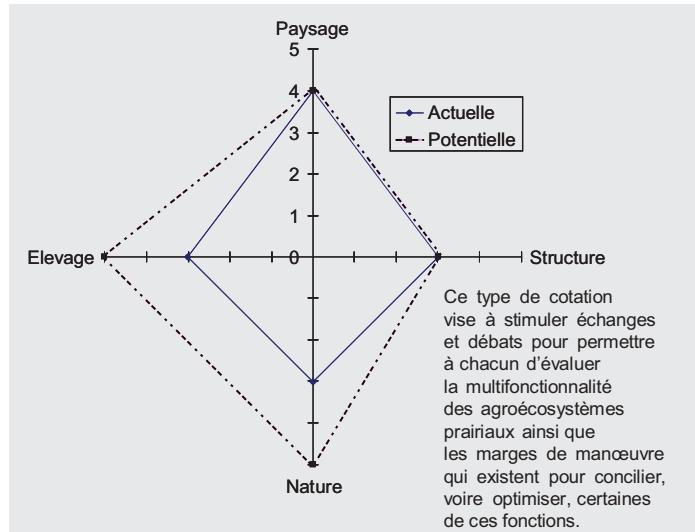
L'idée du projet "Bœuf de prairies gaumaises" fut d'**explorer, avec les acteurs en charge de la gestion du territoire** en question, **la manière de définir un produit qui traduirait les enjeux agricoles, environnementaux et sociaux de ce territoire**. L'objectif était de transformer une **contrainte environnementale forte, qui limite l'éventail des pratiques de production de viande bovine, en une plus-value** que les consommateurs seraient prêts à payer au nom du développement ou du maintien de la biodiversité et d'une consommation plus durable. C'est en vue d'atteindre cet objectif multiple que le cahier des charges de la filière "Bœuf des prairies gaumaises" a été élaboré.

1. La dynamique : identification de 4 phases

■ Phase 1 : L'enjeu porté par le projet

Cette première phase visait à permettre aux différents acteurs en présence, du producteur au consommateur - citoyen, de saisir l'enjeu de ce projet, à savoir, **concilier biodiversité et maintien d'une activité agricole**. Pour ce faire, la diversité des agroécosystèmes prairiaux et les potentialités offertes par la production de bœufs pour valoriser cette diversité a été abordée.

La première de ces dimensions a été illustrée au travers d'une **rencontre - débat, entre éleveurs, citoyens, naturalistes et chercheurs, sur la diversité des prairies concernées** (de la réserve naturelle, en zone marécageuse, à la prairie sèche sur sol drainant en passant par la prairie alluviale de fauche). Dans ce cadre, les valeurs Nature, Elevage, Paysage et Structure de ces prairies ont été analysées en l'état ainsi qu'au travers des améliorations qui pouvaient être envisagées pour chacune de ces quatre valeurs (mesures permettant de limiter l'envahissement de prairies de haute valeur biologique par des espèces indésirables, ajustement du rythme d'exploitation afin de concilier la valeur alimentaire des fourrages récoltés et les attentes agri-environnementales...). Cet exercice a été réalisé par quatre groupes intégrant, chacun, un éleveur, un naturaliste, un citoyen et un membre de l'équipe de recherche (figure 1). Pour ce faire, l'agriculteur en charge de l'exploitation de la prairie, un naturaliste en charge de l'agri-environnement sur la zone d'étude et un agronome étaient invités à présenter leur perception des points forts et des points faibles de la prairie analysée. La journée s'est clôturée par un débat et par une présentation, par chacun des groupes, de la perception qu'ils avaient des prairies visitées sur la base des valeurs abordées et surtout de la manière dont ils percevaient les améliorations possibles. Le principal acquis de ces journées a résidé dans la prise de conscience, par les différents groupes en présence, de la multifonctionnalité des agroécosystèmes prairiaux et des marges de manœuvre qui existent pour concilier, voire optimiser, certaines de ces fonctions.



Ce type de cotation vise à stimuler échanges et débats pour permettre à chacun d'évaluer la multifonctionnalité des agroécosystèmes prairiaux ainsi que les marges de manœuvre qui existent pour concilier, voire optimiser, certaines de ces fonctions.

FIGURE 1 : Perception des différentes fonctions jouées par une prairie permanente du réseau Natura 2000, en l'état et en cas d'application d'améliorations de gestion agronomique (meilleure valorisation de la ressource disponible) **et environnementale** (en favorisant l'émergence d'une plus grande mosaïque d'habitats).

FIGURE 1 : Perception of the various functions of a permanent pasture of a Natura 2000 network, in its present state, and in the case of the implementation of improved methods of agricultural management (by making better use of the available resource) and of environmental management (by favouring a larger mosaic of habitats).

Les atouts d'une production de bœufs pour une exploitation extensive des prairies ont également été illustrés par la visite de systèmes de production - commercialisation de viande de bœuf développés en France.

■ Phase 2 : Explorer, s'enrichir de l'existant

Suite à l'identification d'expériences visant à articuler production et territoire, en collaboration avec l'équipe de l'Institut de l'Elevage impliquée dans le projet INTERREG III 'GEMINER', nous avons choisi d'en explorer deux plus en profondeur : L'Eleveur et l'Oiseau, et l'AOC Maine-Anjou (STILMANT et al., 2006). L'analyse de ces expériences nous a permis de mettre en avant les points suivants pour le développement du Bœuf des prairies gaumaises.

D'une part, le contexte de notre projet est fort similaire à celui rencontré par le projet L'Eleveur et l'Oiseau, avec le maintien de pratiques extensives favorables au développement de la biodiversité dans les zones Natura 2000. Cependant, nous désirons, tout comme dans le cadre de l'AOC Maine-Anjou, **traduire l'effort réalisé au niveau du système de production par une différence gustative au niveau du produit fini**. Tout comme dans le cadre de cette AOC, un effort important de définition d'un territoire d'action pertinent a également été réalisé et une approche cohérente sur l'ensemble de l'exploitation est recherchée. En effet, **c'est au sein du territoire, d'une ressource communément partagée, que doit se définir l'articulation entre citoyens, agriculteurs et environnementalistes**. Le territoire pris en compte doit donc "parler" aux différents acteurs impliqués. C'est sur cette base que fut arrêté le territoire Gaumais qui est délimitable administrativement (avec la forêt

ardennaise au nord, la frontière française au sud-ouest et la région d'Arlon à l'est) mais surtout culturellement au travers de l'utilisation d'un dialecte qui lui est propre, le Gaumais, plus proche de dialectes lorrains que wallons.

Du point de vue de la production, le bœuf doit naître, être élevé et engrassé en Gaume. Le siège de l'exploitation et plus de 75% de sa SAU doivent se trouver sur cette zone. L'herbe et le foin valorisés, qui constituent plus de 90% et 70% de la ration, respectivement durant la phase de croissance - engrassement et durant la phase de finition, doivent provenir de l'exploitation. **L'approche cohérente, à l'échelle de l'exploitation, se traduit**, dans le cahier des charges, **par une obligation d'inscrire l'exploitation dans une démarche d'amélioration continue des pratiques appliquées en faveur de l'environnement** (choix des parcelles à retenir pour une gestion plus extensive, gestion des éléments de paysage...) et ce avec le soutien d'un conseiller agri-environnemental.

■ Phase 3 : Définition de la place et de l'image du Bœuf des prairies gaumaises

• Mise en place de deux groupes de réflexion

Suite à une réunion visant à valider les objectifs poursuivis avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, les lignes directrices du projet ont été définies par 2 groupes : un groupe mixte de consommateurs et de naturalistes et un groupe d'éleveurs.

La dynamique du **groupe des consommateurs - naturalistes** s'est articulée autour de l'organisation de soirées de débat qui étaient introduites par le témoignage de personnes ayant des compétences dans les différentes thématiques en lien avec le projet. Parmi les thématiques abordées on peut souligner "les enjeux auxquels doit faire face l'agriculture", la qualification du produit "viande bovine", les enjeux du territoire gaumais en termes de biodiversité...

Le **groupe de travail des éleveurs** avait, quant à lui, pour mission d'explorer les schémas de production permettant d'articuler la production de bœufs et la valorisation de prairies reconnues pour leur haute valeur biologique, répondant à un certain nombre de contraintes (fauche tardive, pas de fertilisation minérale...).

La première question qu'il a fallu trancher était le **type d'animaux à produire** dans des systèmes principalement

orientés vers la production de lait ou de broutards. Allait-on se tourner vers une finition de vaches de réforme et de génisses, pour lesquelles un lien au territoire est évident, ou devait-on aller jusqu'à la production de bœufs basée sur une valorisation de fourrages grossiers ? L'argument qui a fait pencher la balance à l'avantage du bœuf, outre le fait qu'un tel animal soit en phase avec l'image d'une croissance lente attendue suite à la valorisation de ce type de fourrages, réside dans l'irréversibilité de l'engagement qu'implique la castration de l'animal, évitant ainsi tout comportement opportuniste au gré du marché. Cependant, une telle orientation pose la question de la communication autour du bien-être animal, mis à mal par l'acte de castration rendu nécessaire. Cependant, les arguments soulignant les gains de bien-être auxquels pouvaient accéder les bœufs par rapports aux taurillons engrassés dans des ateliers, notamment en ce qui concerne l'accès aux pâturages, le déroulement d'une vie en troupeau... ont permis de communiquer sur la thématique du bien-être animal avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le choix d'une telle orientation pose néanmoins la question de la place qui pourrait être réservée à cette spéculation dans les systèmes d'élevage présents au sein du territoire ainsi que celle de sa rentabilité.

• La place d'un atelier de production de bœufs au sein des exploitations présentes sur le territoire

L'inclusion d'ateliers de croissance - engrassement, basés sur la valorisation des fourrages produits sur les zones de haute valeur écologique, au sein des principaux types d'exploitations identifiés sur la zone (tableau1), **peut être problématique** lorsque :

- la taille des structures est déjà trop importante pour intégrer un atelier supplémentaire (types I, II, VI et IX). Cependant, une fois analysée avec les éleveurs, cette contrainte ne semble pas être un frein réel : seuls quelques animaux seront concernés au sein de chaque exploitation et la conduite des bœufs se caractérise par sa simplicité ;

- le niveau d'intensification de certaines exploitations peut limiter leur adhésion à une conduite plus extensive des surfaces fourragères (types I, II, IV, V, VI,) excepté si elles y sont obligées, notamment dans le cadre du programme Natura 2000. La mise en place de systèmes avec une gestion à deux vitesses intégrant, par exemple, la présence d'un atelier d'engrassement de

	Type I	Type II	Type III	Type IV	Type V	Type VI	Type VII	Type VIII	Type IX	Type X	Type XI
Total UGB	n = 24	n = 44	n = 10	n = 93	n = 35	n = 6	n = 41	n = 33	n = 14	n = 91	n = 8
Chargement (UGB/ha SF)	175	194	82	88	213	63	79	197	40	140	
Vaches allaitantes (% de vaches)	1,8	2,2	1,6	2,1	1,9	2,0	1,7	1,7	1,6	1,3	1,4
SAU (ha)	54	63	34	100	100	100	100	100	100	100	100
SF/SAU (%)	112	96	55	42	47	118	37	50	135	31	106
Maïs/SF (%)	88,6	92,5	96,1	95,5	93,8	89,3	96,4	92,0	93,7	93,1	94,8
Céréales/SAU (%)	14,7	14,9	10,6	5,1	5,3	17,4	2,6	4,2	5,9	1,3	7,9
Nb d'ateliers / exploitation	9,7	6,6	3,9	4,4	6,2	9,2	3,6	7,7	5,8	6,7	4,8
Veaux/vache	1,8	1,3	1,5	1,4	1,6	1,8	1,6	1,6	1,7	1,6	1,8
Remplacement (%)	0,82	0,80	0,78	0,70	0,76	0,97	0,76	0,89	0,72	0,95	1,00
Jeune Bovin Mâle (1-2 ans) / vache	29,7	26,6	34,8	23,7	26,5	20,3	39,2	32,7	21,3	42,1	29,0
Exploitations avec < 1 UTA (%)	0,04	0,05	0,01	0,07	0,05	0,18	0,09	0,05	0,07	0,11	0,09
UGB/UTA	0	0	0	22,6	17,1	0	43,9	6,1	0	36,3	0
	86	106	53	72	79	140	66	64	127	40	127

TABLEAU 1 : Caractéristiques des 11 types d'exploitations identifiés dans la zone d'étude (à partir des données DGSEI, 2004).

TABLE 1 : Characteristics of the 11 types of farms identified within the zone studied (after data from DGSEI, 2004).

taurillons (intensif) et d'une production de bœufs (extensive) questionne cependant la manière dont pourra s'organiser la communication et la crédibilité du produit ;

- le chargement des prairies est proche du seuil des 1,4 UGB/ha qui permet d'accéder à la prime agri-environnementale correspondante (type XI). En effet, bien que ces systèmes soient en phase avec les objectifs du projet, la finition d'animaux sur l'exploitation risque d'accroître les charge-ments, limitant dès lors l'accès aux primes correspondantes.

En revanche, la recherche d'animaux non culards (moins bien valorisés sur le marché belge), qui fourniront une carcasse de conformation U, R ou O après l'abattage (sur l'échelle européenne SEUROP), permettra d'intégrer des animaux issus du croisement d'une race à viande sur une race laitière. Cela représente une alternative pour assurer la survie de petits ateliers laitiers présents sur la zone (type III). De plus, de tels animaux seront plus aptes à déposer du gras intramusculaire et donc à développer une saveur particulière.

Au final, ce sont donc les types III, VII, VIII, IX et X, intégrant près de 50% des exploitations de la zone, **qui pourraient être intéressés par le développement de cette spéculation.**

• La rentabilité d'un tel atelier

La rentabilité d'un atelier de production de "Bœuf", visant la production de carcasses classées U, R ou O, finis entre 28 et 34 mois, avec un poids de carcasse de l'ordre de 400 kg et des rations constituées à plus de 85% par des fourrages a été modé-lisée. Les données technico-économiques locales ont servi de base tout en intégrant les performances possibles au départ avec la valorisation de fourrages issus, pour 50%, de prairies naturelles (fauche après le 15 juin avec, pour seule fertilisation, un apport de fumier ou de compost) ou de haute valeur biologique (fauche après le 15 juillet, sans intrant). La marge dégagée est fortement tributaire du cours de la viande maigre ainsi que de la plus-value que permettra d'obtenir la différenciation du produit et sa commercialisation en circuit court. Cependant, pour les éleveurs, **la production de bœuf garde tout son attrait car elle permet de valoriser des animaux habituelle-ment mal valorisés** dans la filière conventionnelle (animaux moins conformés) **tout en assurant une meilleure homogé-néité du produit final** par rapport à une filière femelle.

■ Phase 4 : Définition du cahier des charges

Une fois identifiées les possibilités des producteurs et les "sensibilités" des consommateurs - citoyens en termes de qualité du produit, d'attachement au territoire, de respect de l'environnement et d'équité, le cahier des charges a été défini autour de 4 grands principes :

- **A l'échelle de la production** : fonder l'élevage sur la combinaison "pâturage - croissance lente (> 26 mois)", avec une alimentation naturelle (90% d'herbe) et l'intégration des bœufs au sein d'un troupeau afin de leur permettre d'exprimer les comportements sociaux *ad hoc*.

- **A l'échelle de la ferme** : articuler élevage et environnement (fertilisation organique, pas de produits phytosanitaires ni anti-parasitaires sur les zones pâturées par les bœufs et leur troupeau, amélioration environnementale continue assurée par la mise en place d'un plan d'action agri-environnemental au sein des exploitations qui s'engagent.

- **A l'échelle du territoire** : gérer de façon négociée (commissions d'animation et de recours) le développement de la filière entre acteurs d'un territoire présentant des limites pédoclimatiques et culturelles claires.

- **A l'échelle du produit** : recherche d'une différen-ciation que le consommateur est apte à identifier et apprécier (niveau de finition, conformations admises, maturation supé-rieure à 12 jours, caractérisation du produit).

2. Perspectives

La dynamique initiée, croisant une dynamique de filière et une dimension territoriale, a permis à l'ensemble des acteurs en présence de cerner les contraintes et enjeux auxquels se devaient de répondre un produit et un système d'élevage qu'ils voulaient construire comme un ambassadeur de leur terroir. Le Bœuf des Prairies Gaumaises pourrait ainsi devenir, à l'instar du Fin Gras du Mézenc (GRIFFOUL, 2007a), un trait d'union entre les acteurs d'un territoire, tout en étant, comme le bœuf de Charolles (GRIFFOUL, 2007b), le reflet de la typicité des prairies présentes au sein de ce territoire et du savoir-faire des éleveurs impliqués.

L'enjeu réside, dorénavant, dans le développement de la filière avec une attention particulière pour le circuit de transformation/distribution (ROQUE et MIÉVILLE-OYT, 2009) tenu à l'écart jusqu'alors afin de maintenir des marges d'exploration aux acteurs mobilisés et de ne pas les enfermer dans un référentiel fort directif (STASSART et JAMAR, 2008). Deux voies sont actuellement testées : il s'agit d'une vente au travers de colis, d'une part, et par des bouchers locaux, d'autre part. Un tel schéma permet d'écouler les bœufs produits tant que leur nombre reste inférieur à une vingtaine d'individus par an mais d'autres alternatives devront être explorées, peut-être avec la distribution (moyennes surfaces locales), car le nombre de bœufs produits est en phase de croissance. La question sera alors : comment, dans ce cas, communiquer sur le produit ?

Accepté pour publication,
le 21 janvier 2010.

Remerciements : Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble des citoyens, consommateurs, environnementalistes et producteurs s'étant impliqués dans la co-construction de ce projet ainsi qu'Albéric Valais (AOC Maine-Anjou) et Odile Chancerelle (*L'Eleveur et l'Oiseau - Le bœuf des vallées*), pour l'accueil qu'ils nous ont réservé. Nous remercions également la Direction Générale Statistique et Information économique (DGSEI, SPF Economie) pour la mise à disposition des statistiques agricoles relatives aux années 2004 (zone Jurassique) et 2006 (Wallonie). Cette approche a pu être réalisée grâce au soutien de l'Europe (fonds FEDER) dans le cadre du projet GEMINER - Gestion des Milieux Naturels et de l'Espace Rural (programme Interreg III Wallonie-Lorraine-Luxembourg).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- GRIFFOUL B. (2007a) : "A cheval sur la Haute-Loire et l'Ardèche, l'AOC Fin Gras du Mézenc est la locomotive du territoire", *Réussir Bovins Viande*, 143, 42-43.
- GRIFFOUL B. (2007b) : "L'AOC à portée de main pour le Bœuf de Charolles", *Réussir Bovins Viande*, 143, 44.
- ROQUE O., MIÉVILLE-OYT V. (2009) : "Marché de la viande de la race d'Hérens en Valais. Perspectives d'organisation en filière", *Revue Suisse de l'Agriculture*, 41, 3, 191-195.
- STASSART P., JAMAR D. (2008) : "Steak up to the horns: Conventionalisation of Organic breeding, knowledge's lock-in the agrifood chain", *Special issue Shifting Agrifood Systems, GeoJournal*, 12, 31-44.
- STILMANT D., DECRUYENAERE V., WINANCE E. (2006) : "Comment prendre en compte le long terme dans l'orientation donnée à nos systèmes d'élevage herbagers?", *Fourrages*, 185, 123-128.